



Guerre chimique: Les malformations congénitales liées aux pesticides utilisés pour cultiver les tomates (extrait)

Ref: Article publié dans "Ecologist", 1 septembre 2011: extrait du livre, "Tomatoland : How Modern Industrial Agriculture Destroyed Our Most Alluring Fruit" par Barry Estabrook,

Les migrants qui travaillent dans les champs de tomates de l'Ag-Mart à Immokalee dans l'état de Floride aux Etats-Unis sont exposés aux pesticides très toxiques. Parmi eux, trois femmes ont donné naissance en 2004 à des bébés avec de graves malformations congénitales.

Le premier bébé, Carlitos, est né sans bras et sans jambes, une malformation très rare, le syndrome de tétramélie. Jésus Navarrete est né six semaines plus tard avec une déformation de la mâchoire qui l'a mis à risque d'étouffer à mort. Le troisième bébé, Violeta, a survécu trois jours. Elle est née avec une seule oreille et un seul rein, sans nez et sans anus, et une fissure palatine.

Les mères de ces bébés ont été exposées aux pesticides en travaillant dans les champs pendant leur grossesse. Les champs de tomates sont traités avec 31 substances chimiques pendant la saison de culture. Au moins trois d'entre elles – le mancozèbe, la métribuzine et l'avermectine – sont connues comme des toxines qui peuvent causer des malformations congénitales, selon le « Pesticide Action Network ».

Contraire aux règlements, les femmes ne portaient aucun équipement de protection sauf une écharpe pour couvrir la bouche contre la pulvérisation toxique des pesticides. En fait, l'exposition de ces femmes aux pesticides si tôt après leur pulvérisation sur les champs était une violation des règlements de l'Environmental Protection Agency des Etats-Unis.

Submergés par les coûts des soins, ses parents ont reçus une aide juridique. Andrew Yaffa a accepté de les défendre. Il recevrait un pourcentage de la somme accordée s'ils gagneraient. Partenaire de l'étude Grossman Roth, il est un des avocats les plus connus dans l'état de Floride pour avoir gagné des règlements judiciaires avec des millions de dollars en faveur des victimes.

Les cas juridiques impliquant l'industrie agricole sont très difficiles à gagner. Prouver les liens entre l'exposition aux pesticides et les malformations à naissance est presque impossible (l'hérédité, l'exposition aux autres lieux de travail, le tabac, l'abus de drogues). Au lieu d'essayer de déterminer la substance chimique qui a causé la malformation et ainsi porter plainte contre son producteur, Yaffa a décidé d'aller à l'encontre de l'entreprise agricole où la mère de Carlitos travaillait. En 2008, la compagnie agricole Ag-Mart a accepté de compenser les parents de Carlitos. Les détails du règlement judiciaire restent confidentiels, cependant la compensation était adéquate pour couvrir tous les soins médicaux de Carlitos. « Plus important », dit Yaffa, "pour toutes les autres mères et leurs enfants nés dans ces champs, l'industrie n'utilise plus cinq des six pesticides connus pour causer les malformations congénitales."